

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 19 mai 2003, adressée au Secrétaire général  
par les Représentants permanents de l'Allemagne  
et des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons le plaisir de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan pendant la période allant du 10 février au 10 mai 2003 (voir annexe).

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur  
(*Signé*) Gunter **Pleuger**

L'Ambassadeur  
(*Signé*) Dirk **van den Berg**



**Annexe à la lettre datée du 19 mai 2003, adressée  
au Secrétaire général par les Représentants permanents  
de l'Allemagne et des Pays-Bas auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Rapport trimestriel sur les progrès réalisés  
dans la mise en oeuvre du mandat  
de la Force internationale d'assistance à la sécurité**

**Résumé**

Les Pays-Bas et l'Allemagne ont repris le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en tant qu'États pilotes le 10 février. La troisième mission de la FIAS (FIAS III) est menée conformément aux dispositions pertinentes du mandat que lui a confié l'ONU, et conformément à l'Accord de Bonn.

La mission vise avant tout à aider l'Autorité de transition à assurer la sécurité dans la zone de responsabilité (ZDR) de la FIAS. La situation en matière de sécurité dans la ZDR demeure calme, mais la situation en dehors de cette zone, en particulier dans le sud et le sud-est de l'Afghanistan, suscite des inquiétudes et pourrait compromettre la sécurité dans la région de Kaboul. Pour parer à cette menace, le plan de sécurité de la FIAS repose sur la transparence et la coopération avec les organismes de sécurité afghans. Ce plan s'est avéré efficace.

La mission de la FIAS concerne également le renforcement des structures de sécurité afghanes. Bien que cet aspect relève de la compétence de l'Autorité de transition, la communauté internationale a assumé certaines responsabilités liées à la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit essentiellement, dans ce contexte, du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des factions armées, de la mise sur pied des forces armées d'Afghanistan et de la reconstitution d'une force de police nationale opérationnelle. Le démarrage du programme de DDR est généralement considéré comme crucial au succès du processus de réforme. La troisième mission de la FIAS contribue aux activités de formation des membres de l'armée afghane et se tient prête à participer au programme de DDR à Kaboul si l'Autorité transitoire en fait la demande.

La FIAS coopère étroitement non seulement avec les autorités responsables de la sécurité nationale, mais encore avec les autorités afghanes qui s'occupent d'autres secteurs. Son vaste programme de coopération civile-militaire est assorti de moyens permettant à la Force d'être en liaison avec les autorités afghanes à tous les niveaux. Pour assurer la sûreté et la sécurité des voies aériennes aux fins de sa mission, la FIAS aide l'Autorité de transition à reconstruire l'aéroport international de Kaboul. En étroite consultation avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), elle surveille en outre de près les processus constitutionnel et électoral, alors que l'Autorité de transition prépare la Loya Jirga constitutionnelle et les élections qui se tiendront en octobre 2003 et en 2004, respectivement. Si une demande en ce sens lui est présentée, la FIAS apportera un soutien logistique et sécuritaire. Depuis le tout début de sa mission, la FIAS entretient de bonnes relations de travail avec l'état-major américain à Bagram (GFIM 180), d'où une étroite coordination dans leurs domaines d'intérêt commun.

La décision de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le 16 avril 2003, de maintenir et de renforcer son appui à la FIAS, à compter d'août 2003, permettra d'assurer la continuité de la planification et du commandement de la Force.

## **I. Introduction**

Le présent rapport est soumis en application des résolutions 1386 (2001) et 1444 (2002) du Conseil de sécurité. Il porte sur les activités de la troisième mission de la FIAS (FIAS III) depuis la reprise du commandement par l'Allemagne et les Pays-Bas, le 10 février 2003.

## **II. Objectifs de la FIAS III**

### **a) Mandat et mission**

Aux termes de l'Accord de Bonn conclu le 5 décembre 2001, la responsabilité du maintien de la sécurité et de l'ordre public dans tout le pays incombe aux Afghans eux-mêmes. L'assistance de la communauté internationale a été demandée pour aider les nouvelles autorités afghanes à établir et entraîner de nouvelles forces de sécurité et forces armées afghanes.

Conscients du fait qu'il faudrait un certain temps pour que les nouvelles forces de sécurité et forces armées afghanes soient pleinement constituées et opérationnelles, les participants aux pourparlers des Nations Unies sur l'Afghanistan ont prié le Conseil de sécurité d'envisager d'autoriser le déploiement rapide en Afghanistan d'une force mandatée par l'Organisation des Nations Unies. Cette force contribuerait au maintien de la sécurité à Kaboul et dans les environs. Il serait également souhaitable qu'elle contribue à la remise en état de l'infrastructure de l'Afghanistan.

Pour faire suite à la demande susmentionnée, le Conseil de sécurité a autorisé, dans sa résolution 1386 (2001) en date du 20 décembre 2001, la constitution d'une force internationale d'assistance à la sécurité pour aider l'Autorité intérimaire afghane à maintenir la sécurité à Kaboul et dans ses environs, de telle sorte que l'Autorité intérimaire afghane et le personnel des Nations Unies puissent travailler dans un environnement sûr. Le Conseil de sécurité a également autorisé les États Membres qui participent à la Force internationale d'assistance à la sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du mandat de celle-ci. Dans sa résolution 1444 (2002), en date du 27 novembre 2002, le Conseil de sécurité a décidé de proroger pour une période d'un an après le 20 décembre 2002 l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité.

Un mémorandum d'accord concernant les dispositions en matière de commandement et les questions connexes liées à la FIAS, ainsi que les modalités de mise en place de la Force par les participants, a été rédigé. Ce mémorandum définit les responsabilités, les principes généraux et les procédures pertinents. Toutes les nations participant à la FIAS III ont accepté les dispositions de l'Accord technique militaire conclu entre la FIAS et l'Administration transitoire afghane visées dans le mémorandum d'accord. Cet accord technique militaire décrit l'appui et les modalités techniques nécessaires à la FIAS pour mener ses activités et définit les

responsabilités de l'Administration intérimaire vis-à-vis de la FIAS. Enfin, le texte de l'Accord précise quelle est exactement la ZDR de la FIAS.

Sur la base de ces documents, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume des Pays-Bas, agissant tous deux en qualité de pays pilotes de la FIAS en Afghanistan, ont énoncé ainsi le troisième mandat de la FIAS :

La FIAS III doit aider l'Autorité de transition à maintenir la sécurité dans la zone de responsabilité (ZDR) de la Force, de telle sorte que l'Autorité de transition et le personnel des Nations Unies puissent travailler dans un environnement sûr et rendre possible la mise en place de structures de sécurité en Afghanistan, conformément à l'Accord de Bonn et aux dispositions de l'Accord technique militaire.

**b) Pays participants et contingents**

Vingt-neuf pays fournissent actuellement des contingents à la FIAS, dont le personnel opérationnel s'élève à environ 5 400 hommes. Au sein de cette structure, la Brigade multinationale de Kaboul est la principale force opérationnelle de la FIAS; elle compte environ 3 100 hommes originaires de plus de 25 pays et répartis en trois bataillons. Ces forces permettent à la FIAS de mener à bien ses tâches militaires actuelles à l'intérieur de la ZDR de Kaboul et d'aider les autorités afghanes.

**c) Structure de la FIAS III**

La structure de commandement et d'administration de la FIAS III comprend les éléments suivants : l'état-major de la Force, doté de ses propres systèmes de communication et d'information et de ses bataillons de soutien; un centre de coordination de l'action civilo-militaire; des éléments de liaison; des équipes d'agents secrets; une unité spéciale de reconnaissance; la Brigade multinationale de Kaboul; et une équipe spéciale chargée des aspects militaires de la gestion de l'aéroport international de Kaboul. Le commandement opérationnel de la Bundeswehr, dont les effectifs de nationalités allemande et néerlandaise dotent le Centre de coordination des opérations de la FIAS, est l'échelon le plus élevé de l'état-major de la Force. Celle-ci consulte les pays fournisseurs de contingents pour toutes les questions pertinentes à l'occasion des réunions mensuelles du Comité des pays fournissant des contingents à la Force, qui se tiennent à La Haye.

### **III. Sécurité**

**a) Aperçu de la situation en matière de sécurité**

La situation dans la zone de responsabilité (ZDR) de la Force demeure relativement calme, et le taux de criminalité y a baissé. À Kaboul, les efforts déployés par le gouvernement central et les forces de sécurité ainsi que par la Force sont généralement soutenus. On estime que la principale menace à la sécurité provient de l'est et du sud-est du pays et des partisans des groupes radicaux et terroristes qui résident déjà à Kaboul.

Des incidents liés à des engins non explosés (ENE) et à des engins explosifs improvisés (EEI) et les attaques à la roquette de 107 mm lancées dans la périphérie de Kaboul dans la direction de l'entrepôt de la Force dans le camp de la Brigade

multinationale de Kaboul et dans celle du Centre d'entraînement militaire de Kaboul sous commandement américain, prouvent que la menace continue d'exister. Les attaques ont pris une nouvelle dimension lorsque les forces de la FIAS ont été délibérément prises pour cibles dans un attentat à la bombe sur une route de patrouille le 7 mars 2003, et dans l'attentat orchestré du 30 mars 2003, où deux roquettes de 122 mm ont été tirées, dont l'une a touché le complexe abritant l'état-major de la Force, endommageant légèrement les bâtiments. Bien que le nombre d'attentats ait un peu diminué, le fait que la Force semble directement visée reste inquiétant.

**b) Évaluation des risques**

Pour la mission de la Force, les plus grandes inquiétudes concernent les districts situés à l'est, au sud-est et au sud de Kaboul. Ces zones sont les principales voies de transit des agents opposés à l'Autorité de transition venus des provinces de l'est et du sud de l'Afghanistan dans l'intention d'entrer à Kaboul pour y mener des opérations dirigées contre l'Autorité de transition et préparer des attentats. Le niveau d'activité criminelle dans ces zones est considéré comme élevé. En outre, ces zones continuent d'abriter des caches d'armes, de munitions et d'explosifs, ce qui facilite les menées des éléments opposés à l'Autorité de transition. Cette situation exige la plus grande vigilance de la part des responsables de la sécurité à Kaboul.

**c) Activités de la Force en matière de sécurité**

Les opérations de la Force consistent essentiellement à effectuer des patrouilles militaires qui, en ce qui concerne le centre de Kaboul, se font principalement à pied. On compte en moyenne 70 patrouilles par période de 24 heures, une force de réserve suffisante étant constituée pour d'éventuelles opérations ponctuelles. Un quart de ces patrouilles est effectué conjointement avec la police afghane. Outre les patrouilles, des groupes de reconnaissance sont déployés dans toute la ZRD, ce qui permet à la Force d'être considérablement mieux au fait de la situation.

La FIAS III continue d'apporter un soutien direct et divers services (consultatifs) d'assistance aux fins des manifestations publiques, par exemple en procédant à des contrôles pour détecter les engins non explosés et en affectant du personnel à des postes de commandement conjoint pour aider les autorités afghanes chargées de la sécurité à l'occasion de grandes conférences internationales, de salons et des visites de dignitaires étrangers.

Les équipes de destruction des engins explosifs de la Force participent efficacement à la collecte d'armes et de munitions, y compris les roquettes et les engins non explosés. Au cours de la période considérée, ces équipes ont collecté et détruit plus de 68 000 munitions non explosées.

**d) Plans de circonstance**

Conscient que la situation sur place peut changer et que la Force risque de se trouver confrontée à des défis nouveaux ou supplémentaires, l'état-major de la FIAS a élaboré les plans de circonstance pertinents.

Ainsi, l'Autorité de transition pourrait solliciter l'assistance de la Force, par l'intermédiaire de la MANUA, et ce, même en dehors de la ZDR, en cas de

catastrophe humanitaire. Avec l'autorisation voulue, le plan d'intervention d'urgence « Catastrophe humanitaire » permet au personnel de la Force d'apporter des secours immédiats en utilisant les moyens disponibles, y compris les transports aériens le cas échéant, tout en continuant dans le même temps de mener à bien la mission de la Force dans sa ZDR. Tout en tenant compte des possibles réserves et des décisions des autorités nationales, la Force est en mesure d'apporter immédiatement des secours d'urgence grâce à ses capacités en matière de transport aérien et de génie et à ses moyens médicaux, et est préparée à cela, jusqu'à ce que d'autres organisations prennent le relais.

Dans l'éventualité d'une détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, la Force est prête à exécuter le plan d'intervention « Situations d'urgence ou détérioration des conditions de sécurité ». En substance, la Force s'emploiera à poursuivre sa mission ordinaire telle qu'elle a été définie, aussi longtemps que possible, tout en explorant toutes les possibilités de mettre fin à la détérioration de la situation et d'y remédier. Si la situation se détériore gravement, la Force redéfinira ses activités pour faire en sorte que l'Autorité de transition, la MANUA et d'autres entités essentielles puissent continuer à fonctionner.

Avant de procéder à une opération d'évacuation des non combattants, la Force saisira toutes les occasions de stabiliser la situation en matière de sécurité dans sa ZDR, tout en préservant sa liberté de manoeuvre.

Les plans de circonstance ont été élaborés en étroite coordination avec les parties concernées à Kaboul.

#### **IV. Coopération avec les autorités afghanes**

##### **a) Coopération civile-militaire (CIMIC)**

La structure actuelle de l'équipe de coopération civile-militaire (CIMIC) permet à la Force d'entretenir une coopération suivie avec les autorités afghanes depuis le niveau ministériel jusqu'au niveau local, par l'intermédiaire des maliks et des maires. La Force a aussi des liens étroits avec des responsables des secteurs de l'éducation, de la police, de la santé et de l'agriculture. De même, ses rapports avec la MANUA et d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales sont de nature pluridisciplinaire et se situent à plusieurs niveaux. Outre qu'il a permis à la Force d'affermir la confiance dans toute la zone de responsabilité, ce réseau lui permet aussi de se faire une idée plus précise de la situation sociale à Kaboul et donc de déterminer en meilleure connaissance de cause le rang de priorité à accorder aux différentes opérations.

Le personnel de la CIMIC a achevé une évaluation générale concernant les rapatriés, la gestion des déchets, l'assainissement, la santé, l'éducation et l'approvisionnement en électricité. Une évaluation du marché du travail est également prévue. Les projets prioritaires, qui concernent les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau, peuvent aller de petites initiatives à impact rapide à de grands projets nécessitant un budget pouvant atteindre 200 000 dollars. Ces priorités ont été fixées compte tenu des exigences des donateurs. Les principaux donateurs sont l'Union européenne et plusieurs pays d'Europe. La situation financière a été difficile tout au long de l'hiver, car les ressources promises ont été versées avec retard. La situation est à présent satisfaisante.

Les activités de la CIMIC ont permis à la population locale de mieux comprendre le rôle joué par la Force en matière de sécurité. Les rapports que les équipes de la CIMIC entretiennent avec les organisations locales sont excellents.

**b) Contribution à la mise en place de structures de sécurité**

C'est à l'Administration de transition afghane qu'incombe la responsabilité première d'assurer la sécurité en Afghanistan. La Force se borne à lui apporter son aide lorsqu'elle le peut et à la conseiller sur la manière de mettre en place des structures de sécurité. La Force s'emploie donc à entretenir une coopération étroite, d'une part, avec les autorités afghanes compétentes et, d'autre part, avec les parties prenantes de la communauté internationale. La FIAS III est membre du Groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité, dans lequel sont représentés les principaux pays intéressés et la MANUA, et participe activement, à différents degrés, aux activités décrites ici. Elle se charge également de convoquer des réunions de l'Organe mixte de coordination, qui comprend le commandant de la Force, de hauts responsables afghans de la sécurité et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. L'Organe mixte de coordination s'occupe des politiques et questions liées à la sécurité à Kaboul.

Les principaux interlocuteurs de la Force concernant la sécurité en Afghanistan sont les Ministères de l'intérieur et de la défense, ainsi que le Département national de la sécurité. Sous la présidence de la FIAS III, les hauts représentants de ces institutions se réunissent en un groupe d'évaluation mixte pour évaluer régulièrement la situation sur le plan de la sécurité, en Afghanistan en général et à Kaboul en particulier. Ce groupe fait ensuite rapport à l'Organe mixte de coordination. Ces évaluations serviront à élaborer plus avant un concept de sécurité.

Les principales questions dont s'occupe le Groupe de travail de la réforme du secteur de la sécurité sont le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des factions armées. L'Autorité de transition afghane en assume la responsabilité et c'est à elle de décider quand et où le processus DDR commencera. La Force est prête à contribuer au processus DDR, dans les limites des moyens dont elle dispose dans la zone de responsabilité, si l'Autorité de transition afghane le lui demande.

Une question qui est étroitement liée au processus DDR est celle du statut des forces militaires afghanes, compte tenu de l'engagement pris par les participants aux pourparlers des Nations Unies sur l'Afghanistan de retirer toutes leurs unités militaires de Kaboul, des autres centres urbains et des zones dans lesquelles la Force s'est déployée. La FIAS III a actualisé l'emplacement des bases militaires à Kaboul (annexe C de l'Accord militaire technique à partir de janvier 2002) et achevé l'inventaire de toutes les unités et de leurs forces. On dispose ainsi d'une base solide pour entamer le processus de DDR dans la région de Kaboul.

La mise en place de nouvelles forces de sécurité loyales au gouvernement central est cruciale pour le développement de l'Afghanistan. Pour cette raison, la FIAS apporte un appui illimité à la formation de la Force nationale de police et de la nouvelle Armée nationale afghane, en coopération étroite avec les États-Unis et l'Allemagne, par l'intermédiaire de leurs représentants locaux et les ministères afghans compétents.

**c) Problèmes spécifiques****Aéroport international de Kaboul**

Il est indispensable d'assurer la sécurité des liaisons aériennes, tout en encourageant le respect des normes internationales à l'aéroport international de Kaboul comme dans l'espace aérien afghan pour permettre l'approvisionnement de la FIAS ainsi que pour le relèvement politique et économique de l'Afghanistan.

Actuellement, l'aéroport international de Kaboul est loin de satisfaire aux normes internationales reconnues en matière d'aviation (contrôle de l'espace aérien, engins non explosés et sécurité).

En dernière analyse, c'est au Gouvernement afghan, et notamment au Ministère de l'aviation civile et du tourisme, qu'incombe cette responsabilité. L'objectif de la FIAS est de continuer à participer activement aux groupes de travail et aux comités pour fournir avis et conseils aux autorités afghanes et d'encourager, dans la mesure de ses moyens, la sécurité et le développement de l'aéroport international de Kaboul.

**Processus constitutionnel**

Le Gouvernement afghan a prévu de convoquer une loya jirga constitutionnelle du 1er au 25 octobre 2003. Les préparatifs exigeront que l'on passe en revue les options possibles concernant l'endroit où elle se tiendra, les locaux dont elle disposera et les dispositifs de sécurité à mettre en place. La FIAS III est prête à apporter une aide considérable à l'Autorité de transition afghane et à la MANUA. Le processus constitutionnel ayant déjà pris du retard, un calendrier de tous les préparatifs logistiques doit être rapidement arrêté. Afin d'assurer la continuité, il faudrait que ces préparatifs soient déjà bien avancés au moment où la FIAS IV prendra la relève en août. La FIAS maintient des contacts étroits avec le Groupe de l'appui constitutionnel de la MANUA afin de suivre l'avancement des préparatifs et d'y apporter son concours quand elle le peut.

**Élections générales**

L'Accord de Bonn précise que les élections générales devraient avoir lieu dans les 24 mois suivant la Loya Jirga d'urgence qui s'est tenue en juin 2001. La Force est disposée à aider l'Autorité de transition afghane à organiser les élections générales et restera donc en contact étroit avec le Groupe électoral de la MANUA.

**Opération Liberté immuable**

Bien que l'opération et la Force constituent des éléments distincts, la coordination et la coopération entre le siège des deux opérations se sont améliorées. Un groupe de coordination se réunit deux fois par mois et des procédures conjointes ont été mises au point pour coordonner plusieurs aspects des opérations qu'elles soient courantes ou d'urgence. Les commandants se réunissent régulièrement.

**V. Appréciation générale**

Depuis le dernier rapport de la FIAS au Conseil de sécurité, la Force a su assurer la continuité dans l'exécution de ses activités essentielles qui ont trait à la

sécurité dans la zone de responsabilité. Parallèlement, le commandant de la Force a engagé un processus de consultation avec les principales autorités politiques et militaires et les représentants de la communauté internationale à Kaboul, en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, Lakhdar Brahimi. Les opérations et les ressources de la Force sont coordonnées avec les activités des autres parties concernées, ce qui permet d'optimiser le soutien qu'apporte la Force à la mise en oeuvre des éléments clés du processus de paix de Bonn. La FIAS III est une sorte de catalyseur qui permet de garder le Processus de Bonn sur les rails.

Au cours de la période à l'examen, la situation à Kaboul est demeurée plutôt stable sur le plan de la sécurité et est sensiblement la même qu'au cours de la période précédente. De légers signes d'un regain d'agitation politique et d'activité terroriste liées à la guerre en Iraq ont toutefois été observés. Il est évident que l'instabilité grandissante et le nombre croissant d'incidents observés dans le sud et le sud-est du pays pourraient s'étendre à la région de Kaboul et menacer la stabilité dans la zone de responsabilité de la FIAS. Si rien n'est fait pour enrayer cette tendance générale, les préparatifs en vue de la tenue d'élections nationales et de la convocation d'une loya jirga constitutionnelle pourraient s'en ressentir. Cela risquerait aussi de mettre un coup d'arrêt au Processus de Bonn. Il semble que la reconstruction et la réforme institutionnelles (DDR, réforme du Ministère de la défense, en particulier) ont progressé sur le plan théorique mais pas dans la pratique.

Jusqu'à la fin de son mandat, la FIAS III s'emploiera à fournir tout l'appui possible dans les limites de ses moyens. Étant donné la longueur de son mandat et le statut opérationnel des principales activités prévues par l'Accord de Bonn, la FIAS III a dû prendre des dispositions pour assurer la soudure avec la FIAS IV après le 10 août.

## **VI. L'avenir**

La FIAS III continuera à exécuter son concept d'opération, dont l'élément principal consiste à assurer la sécurité. Parallèlement, elle fera office de catalyseur pour les efforts tendant à améliorer la situation sur le plan de la sécurité, dans le cadre de son mandat et des moyens disponibles. La sécurité est en effet cruciale pour le développement futur du pays. Les fonctions qu'elle exerce en matière de sécurité, de même que d'autres forces de la coalition, doivent être confiées le plus tôt possible aux forces de sécurité afghanes. Beaucoup de travail, d'énergie et de ressources seront nécessaires pour mettre en place des forces de sécurité placées sous le commandement et le contrôle d'un gouvernement central. La Force continuera à faire tout ce qu'elle peut pour réaliser cet objectif.